

# Accessibilité et handicaps mentaux, cognitifs et psychiques

Laurent Saby – Certu



*« Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les 8 Cete, le Certu, le Cetmef et le Setra, fusionnent pour donner naissance au Cerema »*

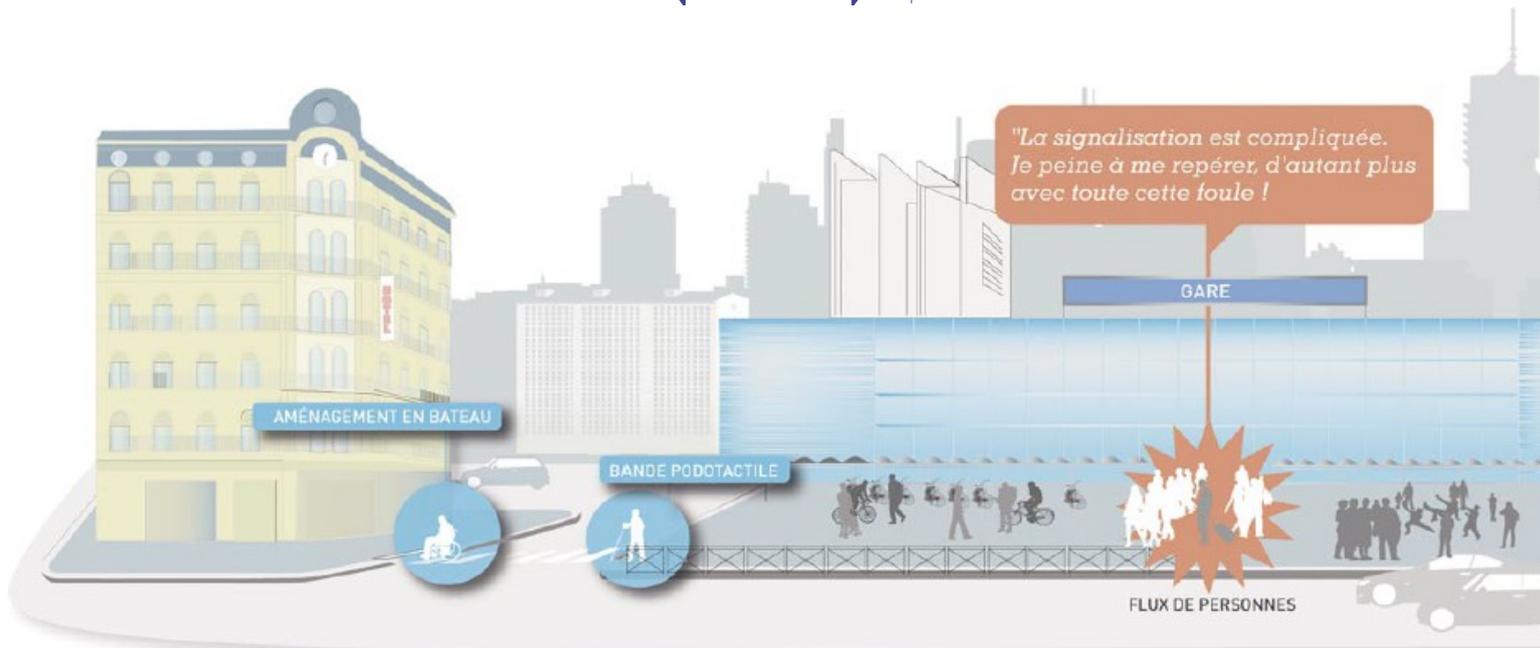
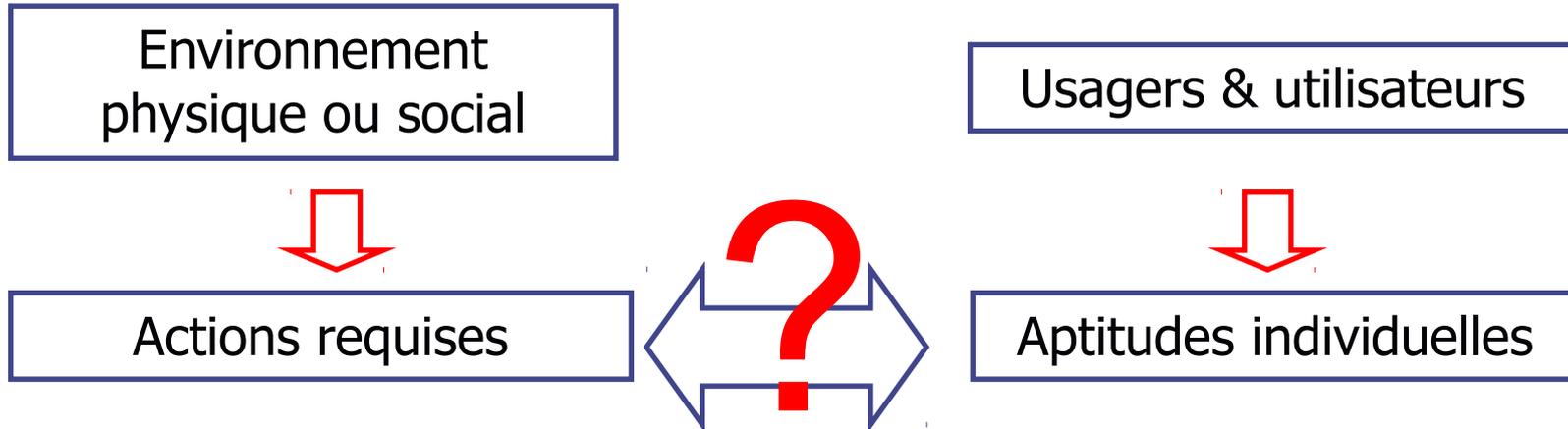


# *Des handicaps différents*

---

- Le **handicap mental** peut se définir comme la conséquence d'une déficience intellectuelle. Cette dernière peut être considérée comme une capacité plus limitée d'apprentissage et un développement intellectuel significativement inférieur à la moyenne.
- Le **handicap cognitif** est la conséquence de dysfonctionnements des fonctions cognitives : troubles de l'attention, de la mémoire, de l'adaptation au changement, du langage, des identifications perceptives et des gestes. Le handicap cognitif n'implique pas de déficience intellectuelle mais des difficultés à mobiliser ses capacités.
- Le **handicap psychique** est la conséquence de troubles psychiques invalidants (également appelés « maladies mentales » parmi lesquelles schizophrénies et troubles dépressifs graves, bipolaires, anxieux, ou de la personnalité). Comme le handicap cognitif, le handicap psychique n'implique pas de déficience intellectuelle.

# Des situations de handicap communes



Source illustration : Institut d'Urbanisme de Grenoble / Jeudi Midi  
(Inovaccess – Grenoble 2013 : Imagine une ville toute accessible)



# Cinq causes de problèmes

---

Une émotivité et une sensibilité au stress supérieures à la moyenne

Des difficultés pour comprendre les codes sociaux et les émotions d'autrui

Des capacités d'analyse réduites ou difficiles à mobiliser

Des difficultés de repérage spatio-temporel et de prise d'information

Des difficultés face à l'imprévu ou à l'inconnu

